

AQUAMUROS 2025

Courses de nage en eau libre

Règlement sportif de l'épreuve

Préambule :

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement sportif à tout moment et notamment en fonction des normes sanitaires et des obligations ou directives édictées par les autorités compétentes. Veuillez le consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur les sites de l'événement <https://www.saintmalonatation.fr/>

Article 1: Organisation

L'association Saint-Malo Natation et l'association Dinan Natation Sauvetage sont les organisatrices de l'événement sportif dénommé «Aquamuros 2025» consistant en plusieurs courses de nage en Eau Libre, dont certaines font partie des épreuves officielles de la Coupe de Bretagne d'Eau Libre 2025 de la Ligue de Bretagne de Natation.

Article 2: Lieu et date

La compétition se déroulera au départ de la plage de l'Eventail de Saint-Malo les samedi 27 et dimanche 28 septembre 2025 selon le calendrier prévisionnel suivant :

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025

3 Kilomètres

10h00 : Ouverture du marquage et inscriptions sur place

11h00 : Réunion technique, sécurité et Jury

11h00 : Clôture des inscriptions

11h30 : Briefing des nageurs

12h00 : Départ du 3 kilomètres

13h30 : Fin de Course

14h00 : Remise des récompenses

Kids Aventure

12h30 : Ouverture des inscriptions sur place

13h30 : Réunion technique, sécurité

13h30 : Clôture des inscriptions

14h15 : Briefing des KIDS et des parents

14h30 : Départ de la course KIDS

4X500 Mètres

14h00 : Ouverture du marquage et inscriptions sur place

15h00 : Réunion technique, sécurité et Jury

15h00 : Clôture des inscriptions

15h30 : Briefing des nageurs

16h00 : Départ du Relais 4x500mètres

17h30 : Fin de la course

17h30 : Remise des récompenses

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2025

08h00 : Ouverture du marquage et inscriptions sur place

09h00 : Clôture des inscriptions

09h00 : Réunion technique, sécurité et jury

09h30 : Briefing des nageurs

10h00 : Départ du 5 kilomètres et du 10 kilomètres

13h00 : Remise des récompenses

13h30 : Fin de course

1 kilomètre

12h30 : Ouverture du marquage et inscriptions sur place

13h30 : Clôture des inscriptions

13h30 : Réunion technique, sécurité et Jury

14h00 : Briefing des nageurs

14h30 : Départ du 1kilomètre

15h15 : Fin de la course

15h30 : Remise des récompenses

Article 3: Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent à partir du 1^{er} mai 2025 dans la limite des places disponibles.

L'inscription se fait directement sur la plate-forme en ligne de la Fédération Française de Natation : <https://www.ffneaulibre.fr/>

Article 4: Âge limite et licence FFN

L'événement est ouvert aux nageurs de 10 à 80 ans. En fonction des distances de course, les âges limites sont différents :

- 1 kilomètre : concurrents nés entre 1945 et 2015
- 3 kilomètres : concurrents nés entre 1945 et 2015
- 5 km concurrents nés entre 1950 et 2013
- 10 km concurrents nés entre 1955 et 2011.

Tous les mineurs doivent être accompagnés par un majeur responsable. Celui-ci sera tenu de s'assurer de la bonne information relative à leur mineur (données communiquées, présentation des documents d'identité, certificat médical et autorisation parentale).

Lors de leur inscription sur la plateforme en ligne de la FFN, les nageurs devront :

- Soit préciser leur numéro de licencié FFN Compétition,
- Ou impérativement souscrire une licence FFN « Eau Libre promotionnelle », valable un an à compter de leur inscription.

Article 5 : Remboursement

En cas de désistement de la part d'un nageur ou d'annulation pour des raisons météorologiques ou autres, aucun remboursement ne sera effectué, y compris pour raison médicale.

Article 6: Réunion technique et marquage

Tous les nageurs doivent assister au briefing qui aura lieu sur la plage de l'Eventail 30 minutes avant chaque course. Le marquage et le port d'un dispositif de chronométrage électronique sont obligatoires pour prendre part à la course.

Article 7: Départ et arrivée de la course

Les courses se nageront sur différentes distances telles que précisées sur le site de la manifestation sportive (<https://www.ffneaulibre.fr/>).

Le départ a lieu sur la plage, en ligne, à l'endroit indiqué par le Directeur de course. Il n'y a pas de faux départ. Le non-respect des instructions du Directeur de course peut entraîner la disqualification et l'exclusion.

L'arrivée pourra se faire en sortie d'eau sur le sable.

Par dérogation aux règlements de la World Aquatics et de la Fédération Française de Natation, les délais de fin de course seront :

- Pour le 1 kilomètre : 45 minutes après le départ,
- Pour le 3 kilomètres : 01 heure 30 minutes après le départ,
- Pour le 5 kilomètres : 02 heures 00 minutes après le départ,
- Pour le 10 kilomètres : 03 heures 30 minutes après le départ.

Tout concurrent n'ayant pas achevé sa course avant la limite fixée sera ramené à terre par les bateaux de sécurité.

Article 8: Aptitude physique

Le Comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un nageur qui n'est manifestement pas en état d'effectuer une course. Le médecin du Comité d'organisation, pour ce qui relève du domaine médical, a toute autorité pour prendre les dispositions immédiates nécessaires.

Les nageurs et nageuses non licenciés à la FFN et non licencié(e)s à la FFTRI devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition en milieu naturel et une autorisation parentale pour les mineurs.

Chaque nageur atteste avoir acquis l'entraînement nécessaire pour s'engager sur l'épreuve à laquelle il s'inscrit, et estime disposer, le jour de cette épreuve, des moyens physiques et psychologiques nécessaires pour la terminer dans les délais sans avoir besoin d'aller anormalement au bout de ses moyens.

Article 9 : Règlementation

Le juge-arbitre applique les règlements **World Aquatics**. Il est notamment habilité à arrêter tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre une course.

Une seule course individuelle par journée de compétition est autorisée.

Les horaires de départ et d'arrivée du dernier nageur seront rappelés lors du briefing des nageurs avant chaque course.

La combinaison néoprène pourra être soit obligatoire, soit optionnelle, soit interdite en fonction de la température de l'eau.

Le port du bonnet (fourni par l'organisation hors relais) est obligatoire. Aucun transfert de bonnet n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son bonnet à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Tout matériel favorisant la flottaison ou la propulsion (palmes, plaquettes, pull-buoy...) et la respiration (tuba...) n'est pas autorisé.

Pour des raisons de sécurité :

- Les ongles des mains et des pieds devront être coupés. Les officiels vérifieront les ongles de chacun.
- Les montres et les bijoux ne sont pas autorisés.

Le Juge-Arbitre en chef d'Aquamuros 2025 en accord avec l'organisateur aura toute autorité sur l'organisation des courses.

Article 10: Parcours

Les nageurs seront accompagnés par les bateaux de l'organisation. Ces bateaux seront positionnés à côté des nageurs et ne devront pas les précéder pour les guider.

Article 11: Sécurité

La sécurité sera assurée par des bateaux moteurs, des kayaks et des sauveteurs placés à différents endroits du parcours.

Un médecin et une équipe de secouristes seront à disposition des nageurs pour tout problème avant, pendant et après la course.

La circulation de bateaux extérieurs est autorisée, en dehors du périmètre de sécurité défini par les sauveteurs ou les autorités maritimes, durant les courses.

Article 12: Annulation et changement de la course

Le Comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur et le juge arbitre en chef se réservent le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter les horaires de l'événement, d'arrêter l'événement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Toute modification du tracé des courses imposée par des conditions de sécurité pourra être mise en place sur décision des organisateurs et du juge arbitre en chef. Ils ne sauraient être tenus pour responsables de cette modification, et aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de modification du parcours pour des raisons de sécurité.

Si l'événement devait être annulé ou reporté pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par le Code civil et par la jurisprudence française (décision de l'autorité administrative compétente, intempéries, motif sanitaire de type pandémie ou épidémie, motif sécuritaire ou d'ordre public, ...), aucune indemnisation de quelque nature que ce soit ne pourra être sollicitée auprès de l'organisation.

Article 13: Droit à l'image

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et de promotion de la manifestation.

Article 14: Récompenses

Une remise des récompenses sera effectuée à l'issue de la course au village Départ.

Chaque nageuse et chaque nageur montant sur les podiums ci-dessous se verra attribuer une récompense (podium par genre) :

10 kilomètres

- Podium Toutes Catégories
- Podium Juniors 2 et moins (né en 2008 et après)
- Podium Maitre
- 1^{er} et 1^{ère} non licencié en club

5 kilomètres

- Podium Toutes Catégories
- Podium Juniors 1 et moins (né en 2010 et après)
- Podium Maitre 1 (2000 à 1980)
- Podium Maitre 2 (né en 1979 et avant)
- 1^{er} et 1^{ère} non licencié en club

3 kilomètres

- Podium Toutes Catégories
- Podium Benjamins (2012 et 2013)
- Podium Juniors 1 (2010 et 2011)
- Podium Maitre 1 (2000 à 1980)
- Podium Maitre 2 (né en 1979 et avant)
- 1^{er} et 1^{ère} non licencié en club

1 kilomètre

- Podium Toutes Catégories
- Podium Avenirs (2014 et 2015)
- Podium Benjamins (2012 et 2013)
- Podium Maitre 1 (2000 à 1980)
- Podium Maitre 2 (né en 1979 et avant)
- 1^{er} et 1^{ère} non licencié en club

Relais 4 x 500 mètres Mixtes

- Podium Benjamins et moins (nés en 2012 et après)
- Podium Toutes catégories

Relais 4 x 500 mètres Open

- Podium Toutes catégories

Trophée AQUAMUROS & SNSM

- 5 premières et 5 premiers toutes catégories au cumul des points du 10 et du 3 kilomètres

Les épreuves étant support de la finale de la Coupe de Bretagne, les nageurs bretons se verront attribuer des points en fonction de leur classement, conformément au règlement sportif prévu à cet effet.

Une remise des récompenses spécifique à la Coupe de Bretagne sera effectuée conformément au règlement sportif prévu à cet effet.

Article 15: Résultats

A l'issue de la course, les résultats seront affichés sur le site de Fédération Française de Natation <https://www.ffneaulibre.fr/>

Article 16: Après-course

Des toilettes seront disponibles à proximité de l'aire d'arrivée. Vous y trouverez également la possibilité de vous restaurer.

Article 17: Assurance

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc..) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 18: Stationnement

Le jour de la compétition, dans la mesure où elle intervient en ville, il appartient aux participants de stationner leurs véhicules dans les parkings autorisés ou dans les rues adjacentes en respectant la signalisation à cet effet.

Article 19: Respect de l'environnement

Il est attendu de la part des nageurs de respecter l'environnement avant, pendant et après la course et de ramasser ses déchets.

https://www.ffnatation.fr/sites/default/files/2023-11/fiche_nageur_eco_responsable.pdf

Article 20: Respect des consignes

Tout nageur doit respecter scrupuleusement les consignes de course et de sécurité des bénévoles du comité d'organisation et du corps arbitral sous peine d'exclusion.

Article 21: Autres courses

D'autres épreuves sont également organisées sur le même site. Les catégories d'âge sont précisées sur les sites www.saintmalonatation.fr et www.dinannatationsauvetage.fr.